

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Cédric Weissert - Accueil des réfugiés ukrainiens - Quel bilan provisoire à fin 2023 ? (24_INT_20)

Rappel de l'intervention parlementaire

Pour faire suite à une interpellation déposée fin 2022 par notre ancien collègue Yvan Pahud, je souhaiterais une actualisation des chiffres communiqués par le Conseil d'Etat dans sa réponse du 23 août 2023.

Notre canton a largement joué son rôle dans l'accueil des populations nécessitant une aide, il est tout aussi important que ces chiffres soient connus de notre population.

Mes questions sont donc les suivantes :

- *Combien de réfugiés ukrainiens sont accueillis sur notre Canton au 31.12.2023 ?*
- *A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge du Canton au 31.12.2023 ?*
- *A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge de la Confédération au 31.12.2023 ?*
- *A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge du Canton lors de la présente réponse ?*
- *A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge de la Confédération lors de la présente réponse ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Réponse du Conseil d'Etat

Combien de réfugiés ukrainiens sont accueillis sur notre Canton au 31.12.2023 ?

Le nombre de titulaires de la protection provisoire (statut S) était de 6'078 personnes au 31 décembre 2023, dont 149 mineurs non-accompagnés (MNA). Il convient également de préciser qu'à cette même date, 212 personnes, dont 2 MNA qui avaient déposé une demande de protection provisoire, étaient toujours en attente d'une décision.

A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge du Canton au 31.12.2023 ?

Le coût total à la charge du Canton de Vaud de l'accueil depuis le 12 mars 2022 des personnes ayant fui l'Ukraine s'élève au 31 décembre 2023 à CHF 111.8 millions, à savoir :

- CHF 59.7 millions en lien avec les prestations délivrées par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) et le Service de la population (SPOP) ;
- CHF 52.1 millions en lien avec les prestations des autres intervenants de l'Etat de Vaud, à savoir des Directions générales de l'enseignement obligatoire et post obligatoire (DGEO et DGEP), de la Direction générale de la santé (DGS), de celle de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), du Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), de celui de la sécurité civile et militaire (SSCM).

A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge de la Confédération au 31.12.2023 ?

Le coût total à la charge de la Confédération de l'accueil depuis le 12 mars 2022 des personnes ayant fui l'Ukraine attribuées au Canton de Vaud s'élève au 31 décembre 2023 à CHF 190.4 millions.

A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge du Canton lors de la présente réponse ?

Conformément à la demande de l'interpellant, le Conseil d'Etat propose de communiquer au Grand Conseil les chiffres actualisés pour l'année 2024 lors du traitement de la présente réponse au plénum.

A combien s'élève le coût financier de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le Canton de Vaud à la charge de la Confédération lors de la présente réponse ?

Le Conseil d'Etat renvoie à la réponse à la question ci-dessus.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 décembre 2024.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier:

M. Staffoni